

SAS CREMALYS

BAUDRY Alain
274 route de kerbanalec

29280-PLOUZANE

N° SIRET 917 855 777 00012

Fait à Plouzané, le 24 octobre 2022.

PREFECTURE FINISTERE

DCPPAT-BICEP

42 boulevard Dupleix-- CS 16033

29 230-QUIMPER Cedex

Objet : Demande d'autorisation au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE-rubrique 2740)

Monsieur le Préfet,

En application du titre I du livre V du code de l'Environnement et notamment des articles R.512-2 et suivants, je soussigné, BAUDRY Alain, demeurant 274 route de kerbanalec 29280 PLOUZANE, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un crématorium animalier sur un terrain d'une superficie de 2 873 m² de la parcelle WL numéro 187, située dans la zone d'activités Kerhuel , sur la commune de Milizac (29290). Cette activité est soumise à **autorisation** au titre de la rubrique **2740** de la nomenclature des installations pour la protection de l'environnement (ICPE).

Ce type de structure n'existe pas dans le Finistère, et répond à une demande de plus en plus importante.

Ce projet vise à offrir un service de proximité qui n'existe pas, (le plus proche ce trouve sur la commune de Josselin dans le département du Morbihan soit 202km), à la fois pour les professionnels concernés et pour les personnes touchées par le décès de leur animal de compagnie afin de mieux vivre ces moments difficiles et de trouver un lieu de recueillement approprié avec des services innovants.

Veillez trouver ci-après les renseignements demandés aux articles R.512-2 à R512-9 du code de l'Environnement.

Je me tiens à votre disposition pour toutes informations ou actions complémentaires dont vous pourriez avoir besoin, et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Fait à Plouzané, le 24 octobre 2022.

BAUDRY Alain

Président de la SAS CREMALYS

